

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission



**PROGRAMME REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU
TOURISME AU SEIN DE L'UEMOA (PRD TOUR)**

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
I. OBJECTIFS DU PROGRAMME	5
II. COMPOSANTES DU PROGRAMME	5
COMPOSANTE N°1 : Développement de l'offre touristique communautaire	6
COMPOSANTE N°2 : Amélioration de la visibilité et de la compétitivité des destinations de l'UEMOA	10
COMPOSANTE N°3 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique	13
III. MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	17
III-1. Cadre institutionnel	17
III-2. Financement	17
III-3. Suivi-évaluation	18
ANNEXES	20
A. Agenda de la Commission de l'UEMOA	21
B. Agenda des Etats, des partenaires et du secteur privé	26

SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
AFD	: Agence Française de Développement
ANT	: Administration Nationale du Tourisme
BAD	: Banque Africaine de Développement
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
CNC-PRD TOUR	: Comité National de Coordination du Programme Régional de Développement du Tourisme
CRC-PRD TOUR	: Comité Régional de Coordination du Programme Régional de Développement du Tourisme
FOPAHT	: Fédération des Organisations Patronales de l'Hôtellerie et du Tourisme de l'espace UEMOA
IEC	: Information Education Communication
ISO	: Organisation Internationale de Standardisation
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
LMD	: Licence Master Doctorat
OMT	: Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PCT	: Politique Commune du Tourisme
PIB	: Produit Intérieur Brut
PRD TOUR	: Programme Régional de Développement du Tourisme au sein de l'UEMOA
SFI	: Société Financière Internationale
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UVA	: Université Virtuelle Africaine

INTRODUCTION

L'essor continu du tourisme international a fait de ce secteur un vecteur important du développement de l'économie des grands pays et zones d'accueil. Le tourisme international constitue une activité à forte intensité de main d'œuvre ; il emploie environ 200 millions de personnes, soit 8% des emplois dans le monde et 1/10 de la population active mondiale.

Parallèlement à la création d'emplois, le tourisme ouvre d'importants débouchés aux entreprises des autres secteurs de l'économie. Les retombées des activités touristiques sont particulièrement fortes pour les transports, l'agriculture, la pêche, l'artisanat ou encore le bâtiment.

Le tourisme représente dans l'espace UEMOA une opportunité pour la valorisation des ressources naturelles et culturelles, la dynamisation de l'activité économique, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté. Le secteur affiche déjà une contribution dans l'économie des Etats membres de l'Union (2% du PIB environ). En 2008, l'espace de l'Union a enregistré 1 622 000 touristes qui ont généré des recettes touristiques évaluées à 475 milliards de F CFA, avec un nombre total d'emplois estimé à 255 000 dans le secteur.

Au regard du caractère transversal du secteur du tourisme et de l'hôtellerie, son expansion reste intimement liée à celle des secteurs qui impactent sur son développement.

Considérant ces enjeux, les Etats membres de l'UEMOA se sont engagés à faire du tourisme un pilier majeur de l'essor économique et social dans l'espace communautaire. Pour traduire cette volonté de développement du secteur touristique, dans une approche régionale, l'UEMOA s'est dotée d'une Politique Commune du Tourisme (PCT).

Cette Politique s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 101 du Traité de l'UEMOA et de l'article 24 du Protocole additionnel, qui autorisent l'Union à instituer toute politique sectorielle commune nécessaire à l'atteinte de ses objectifs. Elle découle également de la volonté exprimée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA qui, lors de leur Conférence tenue le 20 février 2010 à Bamako (République du Mali), ont instruit les institutions communautaires d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures idoines en vue de l'accélération de la croissance économique dans l'Union.

La Politique Commune du Tourisme a pour objectif de faire de l'Union un pôle majeur de développement touristique en Afrique. Pour ce faire, elle cible spécifiquement le développement d'une offre touristique de qualité dans l'espace communautaire, et l'amélioration de la visibilité et de la compétitivité des destinations de l'UEMOA. La Politique Commune du Tourisme vise aussi la création d'un marché régional permettant d'exploiter les synergies qu'offre la diversité du potentiel touristique de l'Union. Elle a également pour but d'œuvrer au renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique.

Les principes directeurs de la Politique Commune du Tourisme sont la subsidiarité, l'approche régionale, la complémentarité, la solidarité et le développement durable.

L'Acte additionnel instituant cette Politique Commune du Tourisme a été adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union tenue à Bamako, le 20 février 2010.

Le présent Programme Régional de Développement du Tourisme au sein de l'UEMOA (PRD TOUR) découle de la Politique commune et décline les composantes, sous-programmes et actions prioritaires de mise en œuvre.

I. OBJECTIFS DU PROGRAMME

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'Acte additionnel portant institution de la Politique Commune du Tourisme au sein de l'UEMOA, le Programme Régional de Développement du Tourisme (PRD TOUR) est l'instrument de mise en œuvre de cette politique qui vise à impulser une dynamique communautaire pour faire de l'espace UEMOA un pôle majeur de développement touristique en Afrique.

Le PRD TOUR vise les objectifs spécifiques suivants :

- développer une offre touristique communautaire de qualité ;
- améliorer la visibilité et la compétitivité des destinations touristiques de l'UEMOA ;
- créer un marché régional permettant de mieux exploiter les synergies qu'offre la diversité du potentiel touristique de l'Union ;
- renforcer les capacités des acteurs du secteur touristique.

Le Programme devrait induire des évolutions significatives en termes d'accroissement de la fréquentation touristique et des retombées socio-économiques pour les Etats membres. La mise en œuvre du Programme permettra d'atteindre à l'horizon 2020 les résultats suivants dans l'espace UEMOA :

- le nombre de touristes visitant l'espace communautaire a atteint 8,5 millions ;
- la durée moyenne de séjour est accrue à 4 jours au moins pour les touristes internationaux ;
- la durée moyenne de séjour est accrue à 4,5 jours au moins pour les touristes régionaux ;
- la contribution moyenne du tourisme au PIB dans l'UEMOA est de 7% au moins ;
- le nombre total d'emplois créés a atteint 800 000, dont 200 000 emplois directs sur la période ;
- les recettes touristiques sont accrues à environ 4 070 milliards de F CFA.

II. COMPOSANTES DU PROGRAMME

Le Programme Régional de Développement du Tourisme au sein de l'UEMOA (PRD TOUR) comprend trois (3) grandes composantes qui sont :

Composante N°1 : Développement de l'offre touristique communautaire ;

Composante N°2 : Amélioration de la visibilité et de la compétitivité des destinations de l'UEMOA ;

Composante N°3 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique.

Chaque composante comporte des sous-programmes. Les actions proposées seront mises en œuvre, conformément à l'agenda figurant en annexe et suivant une programmation triennale glissante.

La priorité sera accordée en début de Programme aux études préparatoires, à la réalisation des chantiers prioritaires et à la mise en place des dispositifs organisationnels. A moyen terme, les efforts seront consacrés principalement à la mise en œuvre des sous-programmes structurants pour le développement du tourisme dans l'UEMOA. A la suite des actions structurantes, la priorité sera accordée aux actions de consolidation des acquis du Programme et de pérennisation du développement touristique dans l'espace UEMOA.

COMPOSANTE N°1 : DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE COMMUNAUTAIRE

Cette composante vise à développer un tourisme durable et à forte valeur ajoutée dans l'Union. Il s'agira de créer et d'organiser une offre touristique communautaire, s'appuyant sur une coordination et une dynamisation régionale de l'aménagement et de la réhabilitation des sites, ainsi que sur l'amélioration de la qualité des services.

Des mesures de maîtrise du développement des flux touristiques sont également nécessaires pour inscrire le tourisme communautaire dans une perspective durable.

Trois (3) sous-programmes ont été définis pour renforcer la diversité, la qualité et l'attractivité de l'offre touristique au sein de l'UEMOA. Il s'agit de :

- **Aménagement des sites touristiques et renforcement des infrastructures de base ;**
- **Mise à niveau du parc de réceptifs ;**
- **Exploitation durable du capital touristique.**

Sous-programme 1 : Aménagement des sites touristiques et renforcement des infrastructures de base

a. Problématique

Le tourisme dans l'espace communautaire présente un potentiel important et des richesses distinctives sur le plan naturel, culturel, historique, architectural... L'image de soleil, d'ambiance tropicale et d'authenticité renforce l'attractivité potentielle des destinations de la zone. Il convient cependant de noter qu'une large part des richesses touristiques de l'UEMOA reste non valorisée, du fait d'un défaut d'aménagement, d'un manque d'infrastructures de base (eau, électricité, assainissement, télécoms, centres de santé...) et d'entretien des sites. Le déficit en infrastructures de base limite notamment la capacité des destinations à assurer une qualité de séjour conforme aux exigences et aux normes de la pratique du tourisme.

L'accès à un grand nombre d'attractions touristiques majeures est souvent difficile ou impossible par manque de routes. Le transport ferroviaire est limité, vétuste, lent et insécurisé dans certains Etats membres, et carrément inexistant dans d'autres. Cette situation réduit considérablement les opportunités de valorisation du potentiel touristique de l'Union.

b. Objectif

- Aménager, valoriser les sites touristiques de l'Union et travailler à leur sauvegarde

c. Stratégie

Il s'agira d'aménager de nouveaux sites à fort potentiel. Il s'agira également de réhabiliter les sites existants ou qui sont en péril ou non valorisés dans l'espace communautaire. La contribution potentielle de ces sites au développement économique et social (aux plans local, national et régional) devra être promue auprès des bailleurs de fonds et des développeurs.

Une telle promotion favorisera la mobilisation des ressources non seulement pour la réhabilitation des sites, mais également pour le développement des infrastructures de base et des activités de soutien nécessaires à la valorisation durable du capital touristique. L'aménagement des sites et le renforcement des infrastructures de base s'appuieront sur les politiques, stratégies et orientations déjà définies dans ces domaines dans les différents Etats membres et au plan régional.

d. Actions

- Elaboration d'un répertoire des sites touristiques de l'UEMOA ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de réhabilitation, de sauvegarde et de gestion durable des sites non valorisés, mal entretenus ou en péril ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'aménagement des sites touristiques prioritaires ;
- Amélioration de l'attractivité des sites à aménager auprès des sociétés d'aménagement et des développeurs ;
- Définition et aménagement des itinéraires d'interconnexion des sites touristiques dans l'espace intracommunautaire ;
- Développement de partenariats pour l'entretien des sites menacés ;
- Affectation d'une partie des revenus touristiques à l'entretien des sites fragiles et menacés ;
- Capitalisation et vulgarisation des résultats des recherches historiques, culturelles, culturelles et archéologiques ayant une portée régionale et liée aux sites touristiques au niveau de l'UEMOA.

Sous-programme 2 : Mise à niveau du parc de réceptifs

a. Problématique

Le parc hôtelier de l'UEMOA est particulièrement concentré dans les zones urbaines ; ce qui prive un grand nombre de zones touristiques rurales de réceptifs, rendant ainsi difficile tout hébergement local des touristes. De plus, les prestations dans les hôtels sont souvent limitées par les insuffisances dans la qualification du personnel et l'absence de démarche qualité. Le non respect des normes de construction, le développement des filières d'hébergement informel accentue ces faiblesses, réduit le taux d'occupation des hôtels et induit un manque à gagner pour les Etats en termes de recettes fiscales.

b. Objectif

- Assurer une meilleure répartition spatiale et améliorer la qualité des prestations des établissements d'hébergement touristique

c. Stratégie

Il importe d'élaborer et de mettre en œuvre un programme régional de mise à niveau ciblant les établissements hôteliers au sein de l'UEMOA. Ce programme intégrera principalement un renforcement des capacités des acteurs dans le secteur hôtelier, une revue du système et de la réalité de la classification des hôtels et autres structures d'hébergements et surtout, une composante qualité pour favoriser l'amélioration continue de la qualité des services offerts aux touristes.

La mise à niveau s'accompagnera d'une dynamique d'investissements dans les zones touristiques à fort potentiel et en déficit de capacités d'hébergement. Les Etats accorderont des facilités spécifiques sur la fiscalité, l'accès au foncier, le financement..., afin d'attirer les investisseurs potentiels dans les zones touristiques ciblées pour le renforcement des capacités hôtelières.

La mise à niveau des établissements d'hébergement légalement installés devra aussi s'accompagner d'efforts de lutte contre l'hôtellerie informelle. Il s'agira, notamment de mener des actions de sensibilisation des touristes, surtout sur les risques sécuritaires. Il s'agira aussi d'appuyer les hôteliers à mieux maîtriser/réduire les coûts d'exploitation, et de leur permettre ainsi de pouvoir proposer aux touristes potentiellement clients de l'hôtellerie informelle, des offres plus abordables et de meilleur rapport qualité/prix.

d. Actions

- Restructuration et mise à niveau des établissements hôteliers ;
- Définition et application des normes communautaires de classement des établissements hôteliers ;
- Harmonisation du cadre réglementaire des activités touristiques ;
- Accompagnement des établissements hôteliers dans des démarches de certification ISO 9001 et ISO 14 000 ;
- Institution d'un prix de la qualité du service hôtelier ;
- Mise en place de mesures d'incitation à l'investissement hôtelier dans les zones touristiques déficitaires en réceptifs ;
- Etude et vulgarisation des bonnes pratiques d'économie d'eau et d'énergie dans les établissements hôteliers ;
- Renforcement des moyens de lutte (sensibilisation, contrôle, pénalités...) contre l'hôtellerie informelle ;
- Intensification de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements hôteliers.

Sous-programme 3 : Exploitation durable du capital touristique

a. Problématique

Confrontées souvent à des touristes au pouvoir d'achat élevé, les populations locales développent des complexes d'infériorité et des comportements d'imitation, tout en exprimant souvent une certaine rancœur, parfois source de violence et d'insécurité pour les visiteurs. De plus, la tendance à la commercialisation de la culture locale pour des segments de touristes en quête d'exotisme et insuffisamment informés conduit souvent à une folklorisation des cérémonies traditionnelles, les transformant en de simples spectacles appauvris de sens culturel et d'authenticité. En outre, la pauvreté favorise l'émergence d'effets pervers néfastes pour le tourisme, avec des conséquences catastrophiques sur la santé publique (expansion du VIH/Sida et autres IST).

L'activité touristique mal maîtrisée présente, en outre, des risques pour l'environnement. L'accroissement de la charge des sites entraîne une multiplication de comportements destructeurs ; des sites touristiques de haute valeur sont aujourd'hui exposés à des dégradations diverses. Cette situation entraîne des charges de préservation ou de restauration onéreuses, engloutissant des ressources financières importantes qui auraient pu servir aux Etats à intervenir sur des priorités sociales et économiques plus pressantes.

b. Objectif

- Assurer une gestion durable de l'activité touristique.

c. Stratégie

Une charte de développement durable du tourisme sera élaborée et appliquée, afin d'obtenir l'adhésion et la mobilisation active de toutes les parties impliquées autour des exigences de sauvegarde du patrimoine touristique, de préservation de l'identité culturelle locale et de protection de l'environnement.

Par la suite, des actions d'information, d'éducation et de communication (IEC) efficaces seront menées à l'endroit des touristes et des populations locales. Ces actions, qui impliqueront les collectivités locales, viseront à développer des comportements citoyens et responsables, permettant de limiter le harcèlement des touristes et de réduire les risques potentiels de dénaturation du capital culturel et historique, de dégradation physique des sites touristiques et des infrastructures publiques.

Les Etats et les partenaires seront incités à initier et à soutenir davantage de projets de développement et de lutte contre la pauvreté au niveau des localités concernées, afin de prévenir et d'éviter toute pression excessive sur le capital touristique.

d. Actions

- Elaboration d'une charte de développement durable du tourisme et mobilisation des acteurs autour de cette charte en harmonisant les différentes chartes du tourisme des Etats membres;
- Elaboration d'un code d'éthique du tourisme au sein de l'UEMOA ;
- Sensibilisation en actions d'IEC des touristes, des populations riveraines des sites et les acteurs intermédiaires pour limiter les risques et pour préserver le capital touristique ;
- Encourager la création de structures pour la pratique du tourisme solidaire ;
- Prise en charge sécuritaire des touristes et renforcement des services compétents en la matière ;
- Poursuite et renforcement des projets de tourisme durable en faveur de la lutte contre la pauvreté dans les zones touristiques pour atténuer la vulnérabilité des populations ;
- Organisation de séminaires régionaux et locaux de sensibilisation des élus et des agents des collectivités territoriales sur la sauvegarde du capital touristique.

COMPOSANTE N°2 : AMELIORATION DE LA VISIBILITE ET DE LA COMPETITIVITE DES DESTINATIONS TOURISTIQUES DE L'UEMOA

L'objectif visé à travers cette composante est de développer la visibilité et la compétitivité du tourisme de l'Union, de promouvoir le tourisme intracommunautaire, de renforcer la promotion touristique sur les marchés émetteurs, d'accroître les flux d'arrivées touristiques et des investissements dans le secteur. Cette composante vise également la mise à niveau des principales composantes du produit touristique.

Les actions nécessaires pour améliorer le positionnement de l'offre touristique de l'Union et pour renforcer la compétitivité des destinations de l'Union se répartissent en trois (3) sous-programmes clés :

- **Promotion du tourisme international récepteur et du tourisme intracommunautaire ;**
- **Financement de l'investissement touristique ;**
- **Mise à niveau et valorisation des activités de soutien au tourisme.**

Sous-programme 1 : Promotion du tourisme international récepteur et du tourisme intracommunautaire

a. Problématique

Les actions de promotion du secteur touristique sont aujourd'hui dominées par des initiatives unilatérales, irrégulières, peu efficaces, avec des moyens limités et en marge de toute approche communautaire de coordination des activités, de mutualisation et d'optimisation des moyens limités des Etats membres. Les actions en direction du marché intracommunautaire sont quasiment inexistantes. Les rares actions de promotion intracommunautaire manquent de spécialisation ; elles sont redondantes dans la plupart des cas et visent pratiquement les mêmes partenaires et cibles sur les marchés émetteurs. Cette situation limite la visibilité du tourisme de l'UEMOA et maintient la saisonnalité touristique dans l'espace de l'Union.

b. Objectif

- Accroître la visibilité, la compétitivité de l'offre touristique de l'UEMOA sur les marchés émetteurs et développer le tourisme intracommunautaire.

c. Stratégie

Il s'agira, dans une dynamique communautaire, d'intensifier les activités de promotion des destinations de l'UEMOA et d'accroître la visibilité des offres touristiques, en exploitant davantage les opportunités liées aux TIC et en renforçant la présence aux grands salons des marchés émetteurs cibles.

Un calendrier événementiel des pays de l'UEMOA sur les marchés émetteurs sera ainsi élaboré pour permettre la coordination et les synergies dans les actions de visibilité des offres touristiques de l'Union. En outre, une action structurante de promotion communautaire des offres touristiques, à savoir « l'année de l'UEMOA dans les pays émetteurs », sera organisée sur une base périodique.

Les actions de promotions cibleront également le développement du tourisme au niveau intracommunautaire. Les salons nationaux et régionaux seront dynamisés et les acteurs seront encouragés à initier des événements et offres touristiques promotionnels (couvrant le transport, l'hébergement, les visites des sites...), afin de développer progressivement une forte culture de pratique du tourisme intracommunautaire par les ressortissants de l'UEMOA.

d. Actions

- Formalisation et réalisation d'un programme événementiel de l'UEMOA sur les marchés émetteurs ;
- Production et diffusion de supports de promotion (audiovisuels, revues spécialisés) pour valoriser l'image des destinations touristiques des Etats membres ;
- Renforcement de la présence de l'Union aux salons touristiques des grands marchés émetteurs ;
- Création de portail et sites Internet dédiés au tourisme au sein de l'UEMOA ;
- Réalisation régulière d'études et d'enquêtes sur les marchés émetteurs ;
- Réalisation d'une étude sur les opportunités de positionnement du tourisme de l'UEMOA sur les marchés émergents ;
- Lancement et pérennisation d'un « Prix des destinations touristiques d'excellence de l'Union » ;
- Développement d'actions de promotion portant sur les éductours, les voyages de presse, les workshops, etc.
- Elaboration et mise en œuvre d'un agenda de promotion du tourisme intracommunautaire qui inclut l'approche-prix pour les ressortissants de l'Union

Sous-programme 2 : Financement de l'investissement touristique

a. Problématique

Aucun Etat membre de l'UEMOA ne dispose aujourd'hui de structure financière dédiée au développement du tourisme. Les banques commerciales et de dépôts sont limitées dans le financement du tourisme et de l'hôtellerie par plusieurs contraintes : absence de ressources longues, spécialisation insuffisante concernant les questions de financement des activités touristiques et hôtelières, crédits non adaptés aux besoins des professionnels et manque de confiance vis-à-vis de ces derniers.

En outre, la fiscalité appliquée dans les Etats membres de l'UEMOA et les coûts élevés de certains services de base (eau, électricité, télécommunications) alourdissent le coût du séjour des touristes et limitent la compétitivité de la zone, surtout dans le contexte actuel de crise économique qui accentue le poids déterminant du prix dans le choix des destinations par les touristes.

Un mécanisme spécialisé de financement du tourisme et de l'hôtellerie s'impose de façon urgente pour accompagner l'accroissement de la capacité hôtelière, la réhabilitation et la modernisation du parc hôtelier vétuste et l'amélioration de la qualité des services touristiques, dans un contexte d'accentuation continue de la concurrence.

b. Objectif

- Assurer un financement adapté et suffisant de l'investissement, de la promotion et du développement touristique à l'échelle régionale et au niveau des Etats membres.

c. Stratégie

Pour attirer davantage d'investissements étrangers et privés dans le développement de l'activité touristique au sein de l'UEMOA, les Etats devraient poursuivre les efforts d'assainissement et d'amélioration de l'environnement des affaires. Des efforts seront déployés au niveau des Etats pour accroître la mobilisation des ressources liées à la taxe touristique ; une partie de ces ressources sera exploitée pour soutenir le financement des actions de promotion et de développement touristique à l'échelle nationale et communautaire par les Etats membres.

Concernant l'amélioration de l'accès des acteurs aux crédits, les Etats, les bailleurs de fonds, les promoteurs privés régionaux et internationaux, les partenaires... seront mobilisés pour créer un fonds d'investissement touristique au sein de l'UEMOA. Les offres de crédits du fonds d'investissement seront spécialisées et adaptées aux besoins spécifiques de ressources d'investissements à long terme du secteur touristique et hôtelier. Un fonds de garantie et un fonds de bonification seront mis en place pour assurer un accès plus facile et moins coûteux aux crédits.

d. Actions

- Réalisation d'une étude pour la création d'une facilité financière pour le développement touristique dans l'UEMOA ;
- Création d'un fonds d'investissement touristique, d'un fonds de garantie et d'un fonds de bonification pour améliorer l'accès des acteurs du tourisme à des crédits adaptés ;
- Harmonisation de la taxe de promotion touristique dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- Renforcement de l'attractivité de l'environnement des affaires à travers la définition d'un code des investissements incitatif pour le secteur du tourisme.
- Exploration d'autres outils de financement notamment le crédit-bail et le capital risque ;

Sous-programme 3 : Valorisation et mise à niveau des activités de soutien au tourisme

a. Problématique

La contribution des activités de soutien (artisanat, industries culturelles, loisirs, gastronomie...) au développement du tourisme dans l'Union est limitée par leur caractère majoritairement informel et par le faible niveau de qualification professionnelle des acteurs. Ces insuffisances conduisent globalement à une faible qualité des services et à des synergies limitées avec l'activité touristique. Les activités de soutien sont pourtant nécessaires pour enrichir l'offre touristique et pour la rendre plus attractive sur les marchés émetteurs.

b. Objectif

- Développer les activités de soutien et renforcer les synergies avec l'activité touristique.

c. Stratégie

Au niveau des Etats, les appuis nécessaires seront mobilisés, notamment auprès des partenaires au développement, pour accompagner le renforcement de l'organisation et de la professionnalisation des acteurs intervenant dans les activités de soutien au secteur du tourisme. Ces acteurs seront en outre impliqués dans les concertations majeures sur le tourisme, afin de favoriser les synergies pour le développement de l'activité touristique au sein de l'UEMOA.

Des actions de formation périodiques seront aussi organisées pour renforcer leurs capacités et les sensibiliser sur les comportements exemplaires à avoir vis-à-vis des touristes. Une telle initiative leur permettra ainsi de contribuer à une meilleure image des destinations touristiques au sein de l'UEMOA. Enfin, un référentiel sera mis en place pour permettre aux activités de soutien d'améliorer progressivement la qualité de leurs produits et services, et de satisfaire le niveau d'exigences de la demande touristique internationale.

d. Actions

- Renforcement des organisations socioprofessionnelles de soutien au secteur touristique ;
- Organisation de concertations entre les acteurs des secteurs de soutien et les acteurs du secteur touristique ;
- Mise en place de référentiels pour permettre aux activités de soutien de répondre au niveau d'exigence de la demande touristique sur le plan international ;
- Mise en place d'un appui aux filières d'activités de soutien au tourisme (élevage, productions agricoles et maraîchères, petite restauration ...).
- Appui à la valorisation des savoirs faire traditionnels et des métiers d'origine des populations d'accueil.

COMPOSANTE N°3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DU SECTEUR TOURISTIQUE

Le développement du tourisme dans l'Union nécessite une organisation des acteurs pour travailler en synergie forte avec la Commission de l'UEMOA, les Etats, les partenaires... Il exige également un renforcement des capacités, à travers l'émergence d'une offre locale de formation plus accrue et de qualité sur les métiers de l'hôtellerie et du tourisme.

Le défi de développement de l'activité touristique impose aussi d'améliorer et de rendre plus accessibles les données fiables sur le secteur, afin de couvrir les besoins en informations des décideurs politiques, des partenaires au développement, des investisseurs, des opérateurs et des touristes, etc.

Pour répondre à ces exigences, la composante « renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique » repose sur trois (3) sous-programmes prioritaires :

- **Renforcement des Administrations Nationales du Tourisme (ANT) et du cadre de concertation des acteurs ;**
- **Développement de l'offre de formation dans le secteur du tourisme;**
- **Mise en place d'un système régional d'information sur le tourisme dans l'Union.**

Sous-programme 1 : Renforcement des ANT et du cadre de concertation des acteurs

a. Problématique

Les capacités de pilotage du secteur du tourisme par les ANT sont globalement insuffisantes et méritent d'être renforcées.

Des organisations professionnelles existent dans chaque Etat membre et au niveau communautaire, on note la création en juin 2009 de la Fédération des organisations patronales de l'hôtellerie et du tourisme de l'UEMOA (FOPAHT). Ces organisations offrent un cadre de regroupement des acteurs, d'échanges d'expérience et de synergies dans la promotion et la commercialisation des produits touristiques. Elles contribuent à créer au sein de l'Union les conditions favorables à l'impulsion du développement du tourisme et de l'hôtellerie.

Elles devront cependant être renforcées au plan organisationnel, de la gouvernance et de la représentativité effective de tous les membres.

b. Objectif

- Renforcer et dynamiser les ANT et les organisations professionnelles des acteurs du secteur touristique de l'UEMOA.

c. Stratégie

Il sera nécessaire pour l'UEMOA et les Etats d'identifier respectivement au niveau des ANT, de la FOPAHT et des organisations nationales des professionnels du tourisme et de l'hôtellerie, les besoins réels en termes de renforcement des capacités. Ce diagnostic permettra d'orienter efficacement les actions de dynamisation des ANT et des organisations professionnelles du tourisme et de l'hôtellerie au sein de l'UEMOA.

Parallèlement, il sera créé des cadres de rencontres périodiques au niveau national et régional, entre tous les acteurs du secteur touristique. Au niveau régional, ce cadre pourrait prendre la forme d'un Conseil régional du tourisme, auquel prendront part les Etats à travers les ministères de tutelle et autres services nationaux concernés, les organisations professionnelles nationales et

régionales, les partenaires... Il servira ainsi de cadre formel d'échanges et de force de recommandations sur toute question portant sur la mise en œuvre de la Politique Commune du Tourisme ou plus globalement sur le développement touristique dans l'espace UEMOA.

Des actions seront initiées pour développer des partenariats avec d'autres organisations professionnelles dans des pays de référence en matière de développement touristique. Ces partenariats permettront d'élargir les concertations à des acteurs extracommunautaires et de favoriser le partage d'expériences.

d. Actions

- Appui aux initiatives fédératrices communautaires ;
- Renforcement des capacités des ANT ;
- Institution d'un cadre de rencontres et de concertations périodiques avec la Commission de l'UEMOA sur des problématiques clés du secteur au sein de l'Union ;
- Développement des partenariats avec d'autres organisations professionnelles sur des marchés touristiques de référence.

Sous-programme 2 : Développement de l'offre de formation dans le secteur du tourisme

a. Problématique

L'offre de formation aux métiers de l'hôtellerie et surtout du tourisme est insuffisante et de faible qualité dans les Etats membres. L'existant est quasi exclusivement orienté vers la formation d'agents de faible qualification, entretenant ainsi un certain déficit en ressources humaines de niveau supérieur pour assurer un management adéquat des entreprises du secteur. Le défi de développement de l'activité touristique à l'échelle régionale impose d'accroître l'offre et la qualité de la formation touristique dans l'Union.

b. Objectif

- Développer une offre de formation initiale et continue diversifiée, accessible et de qualité dans les métiers de l'industrie touristique.

c. Stratégie

L'offre de formation dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie sera renforcée dans l'espace UEMOA. Cette augmentation de l'offre ciblera la formation non seulement de personnel de services, mais également celle de cadres compétents, pour contribuer à un meilleur management du secteur touristique. Les opportunités liées au e-Learning seront également exploitées pour accroître l'offre de formation dans le tourisme et l'hôtellerie.

L'offre de formation au sein de l'UEMOA évoluera, en outre, vers des curricula alignés sur les besoins des différents métiers du tourisme dans l'espace communautaire. Ces curricula seront aussi adaptés au contexte concurrentiel du tourisme mondial et aux évolutions des exigences des touristes sur le marché international.

Pour contribuer à assurer une qualité supérieure des offres, un système d'agrément des écoles touristiques et hôtelières sera mis en place suivant leurs aptitudes à dispenser correctement les formations dans les curricula définis. Des dispositifs seront aussi opérationnalisés dans les différents Etats pour suivre la qualité de la formation dans les établissements agréés. La qualité dans la formation touristique et hôtelière sera également promue à travers l'émergence et l'appui au développement de centres d'excellence dans l'espace UEMOA.

d. Actions

- Elaboration d'un catalogue des métiers du tourisme et de l'hôtellerie dans les Etats membres ;

- Recensement et formalisation d'un répertoire des écoles de formation touristique et hôtelière de l'UEMOA ;
- Ajustement des curricula de formation aux besoins des métiers du secteur ;
- Adoption et application, au niveau des Etats, d'un système harmonisé d'agrément des écoles de tourisme selon leur aptitude à assurer la formation touristique et hôtelière dans des curricula définis ;
- Définition et mise en œuvre d'un système de contrôle de la qualité de la formation dans les écoles de formation touristique et hôtelière des Etats membres ;
- Instauration du système Licence Master Doctorat (LMD) dans la formation touristique ;
- Promotion, sur la base de critères de qualification adéquats, de centres régionaux d'excellence de formation touristique et hôtelière au sein de l'UEMOA ;
- Développement des offres de formation à distance en tourisme et hôtellerie, en partenariat avec l'Université virtuelle africaine (UVA) et des centres de référence à l'extérieur de l'espace UEMOA.

Sous-programme 3 : Mise en place d'un système d'information sur le tourisme

a. Problématique

Le système d'information touristique est un instrument de centralisation, de traitement, d'analyse et de diffusion des données sur le tourisme en exploitant, notamment les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il permet d'organiser sur des bases fiables, le suivi de l'évolution de l'activité touristique et d'orienter de façon optimale la promotion et le développement du secteur.

Les enjeux de la mise en place d'un système d'information adapté, ouvert, performant et évolutif sont liés à la nécessité de développer et de rendre plus accessibles des données fiables pour couvrir les besoins des décideurs politiques, des partenaires au développement, des opérateurs et des touristes. Ces enjeux sont également liés à la nécessité de mettre en réseau, de façon plus ou moins directe, les opérateurs, les décideurs, les touristes et autres intervenants, non seulement pour favoriser l'émergence des synergies, mais également pour créer une dynamique commune et coordonnée de l'ensemble des acteurs vers des actions structurantes pour le tourisme communautaire.

Pour le cas particulier des décideurs, une information touristique actualisée, facilement accessible et exploitable permet de gagner du temps, d'optimiser l'utilisation des ressources, d'éclairer les orientations stratégiques, d'améliorer l'efficacité des actions de pilotage, de gestion de la destination et de suivi de l'évolution de l'activité touristique.

b. Objectif

- Rendre facilement accessibles des informations fiables, complètes, régulièrement actualisées sur le tourisme dans l'espace de l'Union.

c. Stratégie

Le système d'information envisagé sur le tourisme comportera une composante au niveau des Etats et une autre au plan régional.

Au niveau des Etats, des systèmes d'information seront mis en place et harmonisés, notamment sur les instruments, les techniques de collecte des données, les procédures de traitement. Un système d'indicateurs harmonisés sera aussi défini pour permettre de faire les consolidations, le suivi-évaluation nécessaires sur la situation et l'évolution de l'activité touristique dans les différents Etats membres de l'UEMOA.

Au niveau régional, un système de centralisation sera mis en place pour permettre la remontée des données collectées et traitées au niveau des pays de l'Union. Ces données-pays seront

consolidées au niveau régional, mises à jour et diffusées régulièrement aux décideurs et aux acteurs impliqués dans le pilotage du développement du secteur dans l'UEMOA et dans le suivi de la mise en œuvre de la Politique commune du tourisme.

d. Actions

- Harmonisation et mise en place, au niveau des Etats, des instruments, techniques et procédures de collecte et de traitement des informations sur le tourisme ;
- Mise en place d'un réseau intégré de coordination, de remontée et de centralisation de l'information et des données sur le tourisme communautaire ;
- Exploitation, au niveau régional, des données centralisées pour produire les agrégats nécessaires à l'analyse de l'évolution du secteur, à la mesure de l'impact de l'activité touristique et à la définition des orientations optimales pour le développement du secteur ;
- Opérationnalisation d'un dispositif de veille sur le tourisme régional et international ;
- Diffusion des statistiques et analyses associées à travers des canaux ou supports adéquats ;
- Définition d'un système d'indicateurs pour le suivi-évaluation des actions de développement du secteur touristique.

III. MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

III-1. Cadre Institutionnel

La mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Tourisme implique une participation pleine des acteurs à tous les niveaux : Commission de l'UEMOA, Etats, associations professionnelles du tourisme et de l'hôtellerie à l'échelle des Etats membres, autres acteurs privés, partenaires... Deux (2) types de structures assureront la coordination des interventions du Programme aux niveaux, national et régional.

- Le Comité régional de coordination de la mise en œuvre (CRC-PRD TOUR)

Le Comité régional de coordination est chargé d'assister la Commission dans la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme au niveau communautaire et regroupera un (1) représentant par Etat membre et deux (2) représentants de l'organisation communautaire des professionnels du tourisme.

La composition, les attributions et le fonctionnement du comité régional de coordination de la mise en œuvre du PRD TOUR sont définis par Décision de la Commission.

- Les Comités nationaux de coordination de la mise en œuvre (CNC-PRD TOUR)

Les comités nationaux de coordination sont des structures qui permettront de prolonger l'action du CRC-PRD TOUR à l'échelle des Etats membres. Ils assurent la coordination et le suivi de l'exécution des activités au niveau des Etats. Chaque CNC-PRD TOUR est piloté par le département ministériel en charge du tourisme et regroupera en plus un (1) représentant de chacun des départements ministériels concernés par la mise en œuvre du Programme régional de développement du tourisme. Les CNC-PRD TOUR intégreront également dans chaque Etat deux (2) représentants des organisations professionnelles du tourisme et de l'hôtellerie. Les coordonnateurs des CNC-PRD TOUR assurent la représentation des Etats au niveau du CRC-PRD TOUR.

La composition, les attributions et le fonctionnement des comités nationaux sont fixés par les Etats membres suivant un canevas défini par la Commission de l'UEMOA.

III-2. Financement

Le coût de mise en œuvre du Programme, sur la période 2011-2020, est estimé à 161,175 milliards de FCFA (cent soixante un milliards cent soixante quinze millions de francs CFA). Les détails du coût (en millions de F CFA) de la mise en œuvre par composante se présentent ainsi qu'il suit :

- Développement de l'offre touristique communautaire	:	106 585
- Amélioration de la visibilité et de la compétitivité des destinations de l'UEMOA	:	35 315
- Renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique	:	19 275

Cette estimation fera l'objet d'études ultérieures pour mieux affiner les besoins réels et les mécanismes de financement de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Tourisme au sein de l'UEMOA.

Les ressources nécessaires seront mobilisées par les Etats membres, les institutions de l'Union et les partenaires techniques et financiers. Le secteur privé du tourisme sera impliqué dans les efforts d'investissements.

III-3. Suivi-évaluation

Le PRD TOUR connaîtra des revues annuelles et à mi-parcours en vue de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs. Ceci permettra de rendre compte de son acceptabilité et de son applicabilité, d'une part, et d'apprécier les principaux changements induits par sa mise en œuvre, d'autre part.

Le suivi des activités est assuré semestriellement par les Comités nationaux de coordination (CNC-PRD TOUR). Les travaux des CNC-PRD TOUR sont sanctionnés par des rapports transmis au Comité régional de coordination (CRC-PRD TOUR).

Le Comité régional de coordination constitue le cadre de suivi et d'évaluation du Programme.

Estimation du coût de mise en œuvre du Programme sur la période 2011-2020
par composante et par sous-programme

		Coûts estimatifs de mise en œuvre (en millions F CFA)		
		Part des Etats, des partenaires et du secteur privé	Part de l'UEMOA	Total par Composante / sous programme
Composante N°1 : Développement de l'offre touristique communautaire		101 920	4 665	106 585
sous - programmes	Aménagement des sites touristiques et renforcement des infrastructures de base	42 800	430	43 230
	Mise à niveau du parc de réceptifs	26 800	3 875	30 675
	Exploitation durable du capital touristique	32 320	360	32 680
Composante N°2 : Amélioration de la visibilité et de la compétitivité des destinations de l'UEMOA		28 000	7 315	35 315
sous - programmes	Promotion du tourisme international récepteur et du tourisme intracommunautaire	14 800	3 815	18 615
	Financement de l'investissement touristique	12 800	3 100	15 900
	Mise à niveau et valorisation des activités de soutien au tourisme	400	400	800
Composante N°3 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique		16 200	3 075	19 275
sous - programmes	Renforcement des Administrations Nationales du Tourisme et des cadres de concertation des acteurs	2 400	65	2 465
	Développement de l'offre de formation dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie	2 600	710	3 310
	Mise en place un système régional d'information sur le tourisme	11 200	2 300	13 500
COUT PRD TOUR SUR LA PERIODE 2011-2020		146 120	15 055	161 175

ANNEXES

Agenda de mise en œuvre

A. Agenda de la Commission de l'UEMOA

Composante	Sous-programme	Actions	Intervenants	Chronogramme		
				Court terme	Moyen terme	Long terme
1. Développement de l'offre touristique communautaire	1.1. Aménagement des sites touristiques et renforcement des infrastructures de base	1.1.1. Recensement, élaboration et diffusion auprès des acteurs et du grand public d'un répertoire des sites touristiques de l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats, partenaires	X		
		1.1.2. Elaboration et validation d'un programme d'aménagement des sites touristiques prioritaires dans l'espace UEMOA	Commission UEMOA, Etats, Partenaires, ONG, Collectivités locales	X		
		1.1.3. Elaboration et validation d'un projet régional de réhabilitation et d'entretien des sites fragiles ou menacés	Commission UEMOA, Etats, Partenaires	X		
		1.1.4. Définition et aménagement des itinéraires touristiques d'interconnexion des sites dans l'espace intracommunautaire	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé, partenaires		X	
		1.1.5. Réalisation d'une étude de synthèse des résultats des recherches historiques, culturelles, culturelles et archéologiques de portée régionale et exploitation dans l'enrichissement de l'offre de circuits touristiques dans l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats (centres de recherche, instituts culturels...)		X	
	1.2. Mise à niveau du parc de réceptifs	1.2.1. Réalisation d'une étude d'harmonisation du cadre réglementaire des activités touristiques dans l'espace communautaire	Commission UEMOA, Etats	X		
		1.2.2. Appui à la restructuration, à la réhabilitation et à la mise à niveau des établissements hôteliers	Commission UEMOA	X		

Composante	Sous-programme	Actions	Intervenants	Chronogramme			
				Court terme	Moyen terme	Long terme	
		1.2.3. Définition des normes communautaires de classement des hôtels et établissements assimilés dans l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé	X			
		1.2.4. Réalisation d'une étude sur les possibilités d'économies d'énergie et d'eau dans les établissements hôteliers dans l'UEMOA et partage avec les acteurs	Commission UEMOA, FOPATH, partenaires	X			
		1.2.5. Réalisation d'une étude sur l'hôtellerie informelle (typologies, causes, conséquences, moyens de maîtrise...) dans l'UEMOA	Commission UEMOA, FOPATH	X			
		1.2.6. Institution d'un prix annuel de la qualité du service hôtelier dans l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats, partenaires, Acteurs du secteur		X		
	1.3. Exploitation durable du capital touristique	1.3.1. Organisation de séminaires régionaux de sensibilisation des élus et des agents des collectivités territoriales sur la sauvegarde du capital touristique	Commission UEMOA, Etats, partenaires	X			
		1.3.2. Elaboration d'une charte de développement durable du tourisme et mobilisation des acteurs autour de cette charte	Commission UEMOA	X			
		1.3.3. Elaboration d'un code d'éthique du tourisme au sein de l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats, partenaires		X		
	2. Amélioration de la visibilité et de la compétitivité des destinations touristiques de l'Union	2.1. Promotion du tourisme international récepteur et du tourisme intracommunautaire	2.1.1. Production et diffusion des supports de promotion (audiovisuel, revues spécialisées, etc.) pour valoriser l'image des destinations touristiques de référence dans l'espace UEMOA	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé	X		

Composante	Sous-programme	Actions	Intervenants	Chronogramme		
				Court terme	Moyen terme	Long terme
		2.1.2. Formalisation annuelle d'un programme évènementiel de l'UEMOA sur les marchés émetteurs	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé	X	X	X
		2.1.3. Elaboration et appui à la mise en œuvre d'un agenda de promotion du tourisme intracommunautaire	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé	X		
		2.1.4. Création de portail et sites Internet dédié au tourisme de l'espace UEMOA	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé, partenaires	X		
		2.1.5. Réalisation d'études et enquêtes sur le potentiel et les besoins des grands marchés émetteurs	Commission UEMOA	X		
		2.1.6. Réalisation d'une étude sur les opportunités de positionnement du tourisme de l'UEMOA sur les marchés émetteurs émergents	Commission UEMOA		X	
		2.1.7. Lancement et pérennisation d'un « prix des destinations touristiques d'excellence de l'Union »	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé		X	
	2.2. Financement de l'investissement touristique	2.2.1. Réalisation d'une étude en vue de la mise en place d'une facilité financière pour le développement touristique dans l'UEMOA	Commission UEMOA, BOAD Etats	X		
		2.2.2. Harmonisation de la Taxe de promotion touristique dans les Etats membres de l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats		X	
	2.3. Valorisation et mise à niveau des activités de soutien au tourisme	2.3.1. Appui au renforcement des organisations socioprofessionnelles de soutien au secteur touristique	Commission UEMOA, Etats, partenaires	X		

Composante	Sous-programme	Actions	Intervenants	Chronogramme		
				Court terme	Moyen terme	Long terme
		2.3.2. Définition des référentiels pour permettre aux activités de soutien de répondre au niveau d'exigence de la demande touristique sur le plan international	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé, partenaires		X	
3. Renforcement des capacités de management du secteur touristique	3.1. Renforcement des Administrations nationales du Tourisme et des cadres de concertation et de perfectionnement des acteurs	3.1.1. Renforcement des Administrations nationales du tourisme	Commission UEMOA, Etats, partenaires	X		
		3.1.2. Appui au renforcement des initiatives fédératrices au niveau communautaire	Commission UEMOA, Etats, partenaires		X	
		3.1.3. Institution d'un cadre de rencontres de concertations périodiques avec la Commission de l'UEMOA sur les problématiques clés du secteur dans l'Union	Commission UEMOA		X	
	3.2. Développement de l'offre de formation dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie	3.2.1. Recensement et formalisation d'un répertoire des écoles de formation touristique et hôtelière de l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé	X		
		3.2.2. Elaboration d'un catalogue des métiers du tourisme et de l'hôtellerie de l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé	X		
		3.2.3. Adoption et application au niveau des Etats d'un système harmonisé d'agrément des écoles de tourisme selon leur aptitude à assurer la formation touristique et hôtelière dans les curricula définis	Commission UEMOA, Etats, partenaires		X	
		3.2.4. Ajustement des curricula de formation aux besoins des métiers du secteur	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé, partenaires		X	
		3.2.5. Promotion de centres régionaux d'excellence de formation touristique et hôtelière dans l'UEMOA, sur la base de critères de	Commission UEMOA			X

Composante	Sous-programme	Actions	Intervenants	Chronogramme		
				Court terme	Moyen terme	Long terme
		qualification adéquats				
	3.3. Mise en place d'un système régional d'information sur le tourisme	3.3.1. Harmonisation au niveau des Etats des instruments, techniques et procédures de collecte et traitement des informations	Commission UEMOA, Etats	X		
		3.3.2. Définition d'un système d'indicateurs pour le suivi-évaluation des actions de développement du secteur touristique	Commission UEMOA, Etats membres	X		
		3.3.3. Mise en place d'un réseau intégré de coordination, de remontée et de centralisation de l'information et des données statistiques sur le tourisme communautaire	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé			X
		3.3.4. Exploitation au niveau régional des données centralisées pour produire les agrégats nécessaires à l'analyse de l'évolution du secteur	Commission UEMOA		X	
		3.3.5. Diffusion des statistiques et analyses associées à travers des canaux ou supports adéquats	Commission UEMOA, Etats		X	X
		3.3.6. Opérationnalisation d'un dispositif de veille sur le tourisme régional et international	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé		X	X

Agenda de mise en œuvre

B. Agenda des Etats, des partenaires et du secteur privé

Composante	Sous-programme	Actions	Intervenants	Chronogramme		
				Court terme	Moyen terme	Long terme
1. Développement de l'offre touristique communautaire	1.1. Aménagement des sites touristiques et renforcement des infrastructures de base	1.1.1. Mise en œuvre du programme de réhabilitation et d'entretien des sites fragiles ou menacés	Etats, Secteur privé, Partenaires, ONG, Collectivités locales	X		
		1.1.2. Mise en œuvre, dans chaque Etat membre, de projets d'aménagement de sites touristiques prioritaires	Etats, Secteur privé, Partenaires, ONG, Collectivités locales	X		
		1.1.3. Amélioration de la visibilité et accroissement de l'attractivité des sites à aménager auprès des sociétés d'aménagement et des développeurs	Etats, Secteur privé, Partenaires, ONG, Collectivités locales	X		
		1.1.4. Réalisation des infrastructures de base et d'interconnexion des sites touristiques dans l'espace UEMOA	Etats membres, partenaires au développement		X	
		1.1.5. Développement de partenariats pour l'entretien des sites menacés	Etats, Secteur privé, Partenaires		X	
		1.1.6. Affectation d'une partie des revenus touristiques à l'entretien des sites fragiles et menacés	Etats, Collectivités locales			X

Composante	Sous-programme	Actions	Intervenants	Chronogramme		
				Court terme	Moyen terme	Long terme
	1.2.Mise à niveau du parc de réceptif	1.2.1. Mise en place de moyens dédiés à la lutte (sensibilisation, contrôle, pénalités) contre l'hôtellerie informelle dans les Etats de l'UEMOA	Etats, Collectivités locales Secteur privé	X		
		1.2.2. Mise en place de dispositif pour assurer et suivre l'application des normes communautaires de classement des établissements hôteliers dans les différents pays de l'UEMOA	Etats, Secteur privé	X		
		1.2.3. Utilisation des TIC et Développement de sites web des réceptifs pour accroître la visibilité de l'offre hôtelière	Secteur privé, partenaires	X		
		1.2.4. Mise en place de facilités pour inciter à l'investissement hôtelier dans les zones touristiques déficitaires en réceptifs	Etats, Collectivités locales	X		
		1.2.5. Accompagnement de la mise en œuvre des démarches de certification ISO 9001 et ISO 14000 dans les établissements hôteliers de l'espace UEMOA	Etats, Secteur privé		X	
	1.3.Exploitation durable du capital touristique	1.3.1. Sensibilisation des touristes, des populations riveraines des sites sur la préservation du capital touristique	Etats, Collectivités locales Secteur privé	X	X	X
		1.3.2. Poursuite et renforcement des projets de tourisme durable en faveur de la lutte contre la pauvreté dans les zones touristiques	Etats, Collectivités locales Secteur privé	X	X	

Composante	Sous-programme	Actions	Intervenants	Chronogramme		
				Court terme	Moyen terme	Long terme
		1.3.3. Encouragement à la création de structures pour la pratique du tourisme solidaire	Etats, Collectivités locales Secteur privé		X	X
		1.3.4. Prise en charge sécuritaire des touristes et renforcement des services compétents en la matière	Etats, Collectivités locales Secteur privé	X	X	

2. Amélioration de la visibilité et de la compétitivité des destinations touristiques de l'UEMOA	2.1. Promotion du tourisme international récepteur et du tourisme intracommunautaire	2.1.1. Production et diffusion des supports de promotion (audio, visuels, vidéo...) pour valoriser l'image des destinations touristiques dans les Etats de l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé	X		
		2.1.2. Développement des actions de promotion portant sur les eductours, les workshops, les voyages de presse, etc.	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé	X		
		2.1.3. Renforcement de la participation des Etats et des acteurs aux salons touristiques	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé	X		
		2.1.4. Création de portail et sites Internet dédiés au tourisme dans chaque Etat membre de l'UEMOA	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé, partenaires	X		
		2.1.5. Mise en œuvre de l'agenda de promotion du tourisme intracommunautaire	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé, partenaires au développement	X	X	X
	2.2. Financement de l'investissement touristique	2.2.1. Création d'un Fonds d'investissements touristique (logé à la BOAD et en partenariat avec des institutions financières ayant une bonne signature : AFD, BEI, SFI...) pour accorder des crédits longs termes aux acteurs du secteur touristique et hôtelier	BOAD, autres institutions financières régionales, partenaires financiers internationaux, Commission de l'UEMOA, Etats membres		X	
		2.2.2. Mobilisation de ressources en monnaie locale, par emprunts obligataires, pour renforcer les dotations du fonds d'investissements touristiques	BOAD, autres institutions financières régionales, partenaires financiers internationaux, Commission de l'UEMOA, Etats membres		X	

		2.2.3. Mise en place d'un fonds de garantie pour faciliter l'accès des investisseurs touristiques et hôteliers aux crédits longs termes	Partenaires au développement, Institutions financières régionales et internationales		X	
		2.2.4. Contribution à la création d'un Fonds de bonification au profit des investisseurs du secteur touristique et hôtelier dans l'UEMOA	Partenaires au développement		X	
		2.2.5. Mise en application des dispositions sur l'harmonisation de la Taxe de promotion touristique dans les Etats membres de l'UEMOA	Commission de l'UEMOA, Etats membres		X	
		2.2.6. Exploration d'autres outils de financement notamment le crédit-bail et le capital risque	Commission de l'UEMOA, Etats membres		X	
	2.3. Mise à niveau et valorisation des activités de soutien au tourisme	2.3.1. Organisation de sensibilisation, au profit des acteurs, sur les exigences des marchés touristiques en matière de mise à niveau et de qualité de services sur les activités de soutien	Commission UEMOA, Etats, Secteur privé, partenaires au développement	X		
		2.3.2. Mise en place d'un appui pour renforcer l'intégration d'activités de soutien au tourisme	Etats membres, partenaires au développement		X	
		2.3.3. Appui à la valorisation des savoirs faires traditionnels et des métiers d'origine des populations des zones d'accueil	Etats membres, partenaires au développement		X	

3. Renforcement des capacités des acteurs du secteur touristique	3.1. Renforcement des Administrations nationales du tourisme et des cadres de concertation des acteurs	3.1.1. Renforcement des Administrations nationales du tourisme	Etats, partenaires	X		
		3.1.2. Renforcement des initiatives fédératrices au niveau national	Etats, partenaires		X	
		3.1.3. Appui et participation aux rencontres de concertations périodiques avec les acteurs sur les problématiques clés du secteur	Etats, secteur privé, partenaires		X	
		3.1.4. Développement des partenariats avec d'autres organisations professionnelles sur des marchés touristiques de référence	Etats, secteur privé, partenaires			X
	3.2. Développement de l'offre de formation dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie	3.2.1. Mise en place d'un système de contrôle de la qualité de la formation dans les écoles de formation touristique et hôtelière	Etats, partenaires		X	
		3.2.2. Instauration du système LMD dans la formation touristique	Etats, secteur privé, partenaires		X	
		3.2.3. Développement des offres de formation à distance en tourisme et hôtellerie en partenariat avec l'Université virtuelle Africaine et d'autres centres de référence	Etats, secteur privé, partenaires			X

	3.3. Mise en place d'un système régional d'information sur le tourisme	3.3.1. Collecte et traitement des informations sur le tourisme	Etats	X		
		3.3.2. Opérationnalisation au niveau des Etats d'un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme régional de développement du tourisme	Etats	X		
		3.3.3. Diffusion des statistiques et analyses associées à travers des canaux ou supports adéquats au niveau des pays	Etats		X	X
		3.3.4. Mise en place d'un réseau intégré de coordination, de remontée et de centralisation de l'information et des données statistiques sur le tourisme au niveau des Etats	Etats, Secteur privé		X	
		3.3.5. Opérationnalisation d'un dispositif de veille sur le tourisme au niveau des Etats	Etats, Secteur privé		X	X